

Compte rendu du conseil municipal du 02 octobre 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

1. Choix du prestataire pour la construction d'une piste BMX :
 - Ent Cheval : 9980 € HT
 - Ent Boisset : 43167 € HT.

L'entreprise Cheval est choisie à l'unanimité.

2. Convention avec le club de basket de Mercurol pour l'utilisation de la salle Heramen.

Pour : unanimité

3. Choix du prestataire pour l'entretien des aérothermes et des chaudières.
 - Ent TTEC : 672,71 € HT
 - Ent EDC : 459,24 € HT

L'entreprise EDC est choisie à l'unanimité.

4. Choix du prestataire pour les mains courantes de l'église
 - Ent Valette : 1180 € HT
 - Ent Degas : 620 € HT

L'entreprise Degas est choisie à l'unanimité.

5. Choix d'un d'un radar pédagogique.
 - Métis 1000 : 2847,50 € HT
 - Infospeed : 2753,85 € HT

Le modèle Metis1000 est choisi à l'unanimité.

6. Choix d'un prestataire pour la fabrication de bornes d'entrées pour les entrées Nord et Sud du village.
 - Ent Valette : 3300 € TTC
 - TTI SARL : 4854 € TTC
 - Ent InColor 899,39 € TTC

L'entreprise InColor est choisie à l'unanimité.

7. Virement de crédit
pour la pose de stores dans la salle Heramen et pour l'achat d'un radar pédagogique

Approuvé à l'unanimité.

8. Le conseil municipal autorise le maire à rouvrir le dossier de la pollution du puit du Chaume au tétrachloréthylène (unanimité).

9. L'école d'Érôme, par l'intermédiaire de sa directrice, demande à être nommée. Elle propose « École des rossignols ».
Pour 9 – Abstention 4.

pour extrait
en Mairie, le 24 juillet 2013
le Maire,